

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 D 00163

Numéro SIREN : 796 380 475

Nom ou dénomination : 1617 CHABLAIS

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2023 sous le numéro de dépôt A2023/004889

# **"1617 CHABLAIS"**

---

**Société Civile Immobilière**  
**Capital social : 80.000 €**  
**Siège social : 3, rue Naly**  
**74100 ANNEMASSE**

**R.C.S. THONON-LES-BAINS : 796 380 475**

## **PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **REUNIE EXTRAORDINAIREMENT**

- Séance du 29 septembre 2023 -

- I -

L'an deux mille vingt-trois,

Et le vingt-neuf septembre,

A dix heures,

Les associés de la société civile immobilière "1617 CHABLAIS" se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, sur la convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal GAVARD, cogérante.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par Madame la Présidente, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié du capital social.

- II -

Madame la Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement de Monsieur André GAVARD, cogérant décédé.
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis, Madame la Présidente dépose sur le bureau :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées.

et déclare que ces documents ont été mis à la disposition des associés, au siège social, quinze jours avant la réunion de la présente assemblée.

Madame la Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance exposant la nécessité de nommer un cogérant suite au décès de Monsieur André GAVARD, cogérant décédé et précise que Madame Agnès GAVARD s'est portée candidate.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- III -

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme :

- Madame Agnès GAVARD,  
Née le 20 juillet 1978 à AMBILLY (74),  
Demeurant à BERGERAC (24100) -19, rue du Bourg de Pombonne.

en qualité de cogérante, à compter de ce jour et pour une durée non limitée, en remplacement de Monsieur André GAVARD, cogérant décédé.

Madame Agnès GAVARD exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et les articles 17 à 21 inclus des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Agnès GAVARD, présente à la réunion, en acceptant les fonctions qui viennent de lui être conférées, déclare qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de cogérante de la société.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité rendues nécessaires par l'adoption de la résolution qui précède.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- \* -

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente, après lecture.


**Madame Chantal GAVARD**

**Pour Copie Certifiée  
Conforme**



**Madame Agnès GAVARD**

Bon pour acceptation  
des fonctions de  
cogérante



For Copy Please  
Contact